



EMT puis AFPR puis-je refuser de signer ??

Par **uneinformationAFPR**, le **29/11/2009** à **23:49**

Bonjour

Ayan signé une EMT de 5 jours, je dois ensuite signer une AFPR de 3 mois....Cela ne coute rien a mon futur employeur : cela ne me rapporte rien sinon des frais de déplacements et nourriture a ma charge.

Puis je refuser de signer l AFPR proposée par ANPE ?

Mes droits (ASS) seront ils remis en cause ?

Comment l Etat peut il autoriser de telles pratiques : je me le demande encore.

NB : mon employeur est inscrit sur Infogreffe comme ayant deja perdu la moitie de son capital.....Societe en perte de vitesse recherchant l economie ??!!

Merci a tous de vos reponses